Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 2 juin 2026

Délibération n° 101-2026 Point 5.8.3.7

Point 5.8.3.7 de l'ordre du jour
Tarifs 2026-2027 et renouvellements des formations diplômantes de l'UFR Mathématique et informatique proposées hors SFC

EXPOSE DES MOTIFS :

Les diplômes d'université sont créés en application de l'article L.613-2 du Code de l'éducation qui dispose que « les établissements peuvent {...} organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leurs sont propres ou préparant à des concours ».
Ces diplômes doivent s'autofinancer et l'inscription aux formations correspondantes donne lieu au versement d'un droit déterminé par le Conseil d'administration de l'université après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire, en fonction du coût complet de ce diplôme.
Aux montants soumis à l'approbation du conseil, s'ajoute le droit national de scolarité fixé annuellement par arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Selon le niveau auquel ces diplômes conduisent, le droit de scolarité national applicable est celui du niveau Licence ou du niveau Master.

La composante ne souhaite pas augmenter les tarifs de ses formations.

Validation en conseil de composante : 16 avril 2026

Le 5 mai 2026, la CFVU a approuvé avec 31 voix pour.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, Vice-présidente

Délibération :
Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs 2026-2027 et renouvellements des formations diplômantes de l'UFR Mathématique et informatique proposées hors SFC.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	32
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	3
Ne participe pas au vote	1

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 4 juin 2026

La Directrice générale des services

Valérie GIBERT

			Tarifs 2025-2026	Tarifs 2026-2027	
Composante	**Diplômes**	**Droits de base (L ou M)**	**FI droits spécifiques**	**FI droits spécifiques**	**Remarques / Modifications**
Sciences, techniques, santé					
MAI	DU Actuaire de Strasbourg (année civile)				
MAI	1A - début		160	160	
MAI	1A - fin				
MAI	2A - début		370	370	
MAI	2A - fin				
MAI	3A - début		370	370	
MAI	3A - fin				
MAI	DU Mathématique et application: recherche et interactions	M			
MAI	INSCRIPTION DIPLOME COMPLEMENTAIRE – NIVEAU MASTER		166	166	
MAI	DU Magistère de Mathématiques de Strasbourg				
MAI	1A		0	0	
MAI	2A		0	0	
MAI	3A		0	0	
MAI	DU CMI ISR				
MAI	L1	L	370	370	
MAI	L2	L	370	370	
MAI	L3	L	370	370	
MAI	M1	M	294	294	
MAI	M2	M	294	294	
MAI	DU CMI IIRVIL				
MAI	L1	L	370	370	
MAI	L2	L	370	370	
MAI	L3	L	370	370	
MAI	M1	M	294	294	
MAI	M2	M	294	294	

Université de Strasbourg

Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire| DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR *: **2026 - 2027***

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

X SANS modification ☐ AVEC modification

Composante : UFR Mathématique - Informatique
Dénomination du DU : DU Actuaire de Strasbourg
Date d'approbation par le Conseil de composante : 16/04/2026

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs *(obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour)* :

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : voir document budgétaire joint.

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ?
Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) : L3 Mathématiques parcours Actuariat et L3 double licence Mathématiques – Economie ; Master Actuariat

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : Récurrent : 4h de formation à la déontologie professionnelle de l'actuaire, assurée à titre gracieux par une personne représentant l'institut des actuaires.

Variable : interventions ponctuelles au cours de l'année sous forme de séminaire, sur des thèmes liées à la profession actuarielle (10 à 20h environ)

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	63		9 boursiers + 19 alternants M2
Formation Continue			

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé *(52€ à minima)*	

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement *(Volume d'enseignement * taux horaire chargé)*		Droits spécifiques: *(ne pas prendre en compte les droits de base)*	
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques		Autres recettes *	
Autres dépenses*			
Total des dépenses		Total des recettes	
Résultat (dépenses - recettes)			

*A préciser :

Commentaire du résultat :

Voir document budgétaire joint.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer *les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :*

Voir la dernière enquête ORESIPE : 100% en emploi après 18 mois, 100% adéquation entre emploi et niveau de qualification, 100% part d'emploi stable, revenu net médian 3083 euros/mois.

100% des répondants recommandent leur formation

2. Budget prévisionnel

Voir document budgétaire joint.

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	65	
Formation Continue		
Exonération		

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé *(52€ à minima)*	

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)		Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques		Autres recettes *	
Autres dépenses*			
Total des dépenses		Total des recettes	
Résultat (dépenses - recettes)			

*A préciser

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE ☐ MASTER ☐

Droits spécifiques *(décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).*

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion (Apogee, DS2001, facture, SFC…)
DUAS 1ERE ANNEE	160	Apogee
DUAS 2EME ANNEE	370	Apogee
DUAS 3EME ANNEE	370	Apogee

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI ☐ou NON ☐

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

BUDGET 2026
CF MAI DUAS

RECETTES				DEPENSES				
Libellé	N°Cptes	Montants		Libellé	Domaine Fonctionnel	Compte budgetaire	Montants	Observations complémentaires
		Dotations		**PERSONNEL**				
				Rémunérations principales et accessoires (prestations sociales incluses)	D102	PG_REM	35 000	prévis. heures enseignements liés à l'appr. M2 + H.référentiel
Contribution aux frais de gestion		-32 222,00	apprentissage	Vacations étudiants	D115	PG_REM	2 000	Vac. Concours DUAS
					D115	PG_SOC		
Total (1) :		**-32 222,00**		**Total (1) :**			**37 000**	
		Recettes		**FONCTIONNEMENT**				
				Fluides	D102	FG_FLU		
				Fournitures administratives, d'entretien, d'enseignement et de recherche	D102	FG_FOU	14 574	5426 deduit reserve de precaution
				Locations mobilières et immobilières	D102	FG_LOC	10 000	forum
				Entretien et maintenance	D102	FG_MAI	1 000	
				Documentation	D102	FG_DOC	1 000	livres
				Organisation de colloques et frais d'inscription aux colloques	D102	FG_COL	1 500	
CFAU	758	161 109		Déplacements, missions, transports	D102	FG_MIS	26 000	
Taxe d'apprentissage	7481	35 000		Réceptions	D102	FG_REC	18 000	
Droits universitaires DU	70652	7 700		Publicité, publications, relations publiques et reprographie	D102	FG_PUB	2 500	
				Affranchissements et téléphone	D102	FG_AFF	0	
				Nettoyage et gardiennage	D102	FG_NET	587	
				Bourses, gratifications de stages, sub réparties et autres charges spécifiques	D102	FG_SUB	15 000	
				Etudes, sous-traitances, assurances, coti. droits de PI, prest. Ser. Ch. Div.	D102	FG_ETU	2 000	
				Impôts et taxes, pénalités sur contrats, autres pénalités et amendes	D102	FG_TAX		
				Personnel	D115	FG_PER	5 000	
Total (2) :		**203 809**		**Total (2) :**			97 161	
				INVESTISSEMENT				
				Mobilier, matériel de bureau, de transport et divers	D102	IG_MOB	7 000	
				Matériel informatique, logiciel	D102	IG_INF	25 000	
				Total (3) :			**32 000**	
Total (1+2) :		**171 587**		**Total général (1+2+3) :**			**166 161**	

REALISE 2025
CF MAI DUAS

RECETTES				DEPENSES				
Libellé	N°Cptes	Montants		Libellé	Domaine Fonctionnel	Compte budgetaire	Montants	Observations complémentaires
		Dotations		**PERSONNEL**				
				Rémunérations principales et accessoires (prestations sociales incluses)	D102	PG_REM	35 000	prévis. heures enseignements liés à l'appr. M2 + H.référentiel
Contribution aux frais de gestion		-32 222,00	apprentissage	Vacations étudiants	D115	PG_REM	2 000	Vac. Concours DUAS
					D115	PG_SOC		
Total (1) :		**-32 222,00**		**Total (1) :**			**37 000**	
		Recettes		**FONCTIONNEMENT**				
				Fluides	D102	FG_FLU		
				Fournitures administratives, d'entretien, d'enseignement et de recherche	D102	FG_FOU	5 113	
				Locations mobilières et immobilières	D102	FG_LOC	7 156	forum
				Entretien et maintenance	D102	FG_MAI	0	
				Documentation	D102	FG_DOC	258	livres
				Organisation de colloques et frais d'inscription aux colloques	D102	FG_COL	0	
CFAU	758	167 700		Déplacements, missions, transports	D102	FG_MIS	20 639	
Taxe d'apprentissage	7481	35 000		Réceptions	D102	FG_REC	15 699	
Droits universitaires DU	70652	7 700		Publicité, publications, relations publiques et reprographie	D102	FG_PUB	730	
				Affranchissements et téléphone	D102	FG_AFF	0	
				Nettoyage et gardiennage	D102	FG_NET	0	
				Bourses, gratifications de stages, sub réparties et autres charges spécifiques	D102	FG_SUB	6 829	
				Etudes, sous-traitances, assurances, coti. droits de PI, prest. Ser. Ch. Div.	D102	FG_ETU	1 332	
				Impôts et taxes, pénalités sur contrats, autres pénalités et amendes	D102	FG_TAX		
				Personnel	D115	FG_PER	397	
Total (2) :		**210 400**		**Total (2) :**			58 153	
				INVESTISSEMENT				
				Mobilier, matériel de bureau, de transport et divers	D102	IG_MOB	0	
				Matériel informatique, logiciel	D102	IG_INF	0	
				Total (3) :			**0**	
Total (1+2) :		**178 178**		**Total général (1+2+3) :**			**95 153**	

Université de Strasbourg

Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire| DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR *:* ***2026 - 2027***

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

☒ SANS modification ☐ AVEC modification

Composante : **UFR de mathématique et d'informatique**
Dénomination du DU : **CMI ISR** et **CMI IIRVIJ**
Date d'approbation par le Conseil de composante : 16/04/2026

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs *(obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour)* :

Aucun changement spécifique DU.

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention : **Sans objet**

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :
Le DU est accrédité par le réseau FIGURE (renouvellement en 2023)

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : **18,48 étudiants par année (cumulés sur les deux CMI et calculé par : dépenses/(droits spécifiques CMI licence x 3 + droits spécifiques CMI master x 2)**

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? **oui**
Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

- **Licence d'informatique pour les deux CMI**
- **Master de Sciences, Technologie et Santé, mention Informatique, parcours Science et Ingénierie des Réseaux, de l'Internet et des systèmes (SIRIS) pour le CMI ISR**
- **Master de Sciences, Technologie et Santé, mention Informatique, parcours Image et 3D (I3D) pour le CMI IIRVIJ**

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : **603,5 heures éq TD**
(ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master)
483,5 heures éq TD (calculées en coût maximum avec TD=TP) + **120** pour le référentiel

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	Total = ISR + IIRVIJ		Total = ISR + IIRVIJ
L1 (ISR + IIRVIJ)	44 = 22 + 22		21 = 14 + 7
L2 (ISR + IIRVIJ)	34 = 18 + 16		20 = 12 + 10
L3 (ISR + IIRVIJ)	30 = 16 + 14		12 = 9 + 3
M1 (ISR + IIRVIJ)	14 = 6 + 8		4 = 3 + 1
M2 (ISR + IIRVIJ)	12 = 8 + 4		2 = 1 + 1

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé *(52€ à minima)*	52 €

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement *(Volume d'enseignement * taux horaire chargé)*	52 * 603,5 = 31 382 €	Droits spécifiques: *(ne pas prendre en compte les droits de base)*	55 étudiants licence * (628 - 178 - 80) = 20 350 € 20 étudiants master * (628 - 254 - 80) = 5 880 €
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	néant	Autres recettes *	Contribution du département informatique de l'UFR math-info pour les exonérations des étudiants boursiers = 5 152 €
Autres dépenses*	néant		
Total des dépenses	31 382 €	Total des recettes	31 382 €
Résultat (dépenses - recettes)			0 €

*A préciser : effectifs des étudiants du DU moins ceux exonérés

Commentaire du résultat :

Le nombre d'étudiants boursiers étant élevé (plus de 44 % des inscrits), le département d'informatique de l'UFR de mathématique et d'informatique a voté le principe d'une compensation partielle du coût des exonérations afin de préserver l'équilibre financier du DU.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer *les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :*

2021 :

En ISR, 7 diplômés : 3 poursuites en thèse et 4 insertions professionnelles en CDI.

En IIRVIJ, 3 diplômés : 1 poursuite en thèse, 2 insertions professionnelles en CDI.

2022 :

En ISR, 6 diplômés : 1 poursuite en thèse, 5 insertions professionnelles en CDI.

En IIRVIJ, 6 diplômés : 6 insertions professionnelles en CDI.
2023 :
En ISR, 5 diplômés : 1 poursuite en thèse, 4 insertions professionnelles en CDI.
En IIRVIJ, 9 diplômés : 2 poursuites en thèse, 7 insertions professionnelles en CDI.
2024 :
En ISR, 1 diplômé : 1 insertion professionnelle en CDI.
En IIRVIJ, 10 diplômés : 1 poursuite en thèse, 9 insertions professionnelles en CDI.
2025 :
En ISR, 8 diplômés : 1 poursuite en thèse, 7 insertions professionnelles en CDI.
En IIRVIJ, 2 diplômés : 1 poursuite d'études, 1 insertion professionnelle en CDD.

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale Licence	40 + 40 + 34 = 114 étudiants	370 € * 114 étudiants = 42 180 €
Formation Initiale Master	30 + 14 = 44 étudiants	294 € * 44 étudiants = 12 936 €
Exonération Licence	51 boursiers	370 € * 51 étudiants = 18 870 €
Exonération Master	16 boursiers	294 € * 16 étudiants = 4 704 €

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé *(52€ à minima)*	52 €

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	603,5 * 52€ = 31 382€	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	42180 + 12936 - 18870 - 4704 = 31 542 €
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	néant	Autres recettes *	néant
Autres dépenses*	néant		
Total des dépenses	31 382 €	Total des recettes	31 542 €
Résultat (dépenses - recettes)			160 €

*A préciser

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE ☒ MASTER ☒

Droits spécifiques *(décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).*

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion (Apogee, DS2001, facture, SFC…)
L1, L2 ET L3	370 €	Apogee
M1 ET M2	294 €	Apogee

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI ☐ ou NON ☒

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

Les frais d'inscription annuels globaux sont de 628 €, alignés sur les écoles d'ingénieurs publiques. Une partie est constituée des droits nationaux d'inscription au diplôme national support (178 € pour les 1ère, 2ème et 3ème années, 254 € pour les 4ème et 5ème années), une seconde partie est constituée de frais de gestion de l'Université (80 €) et le reste constitue les droits spécifiques au DU.

En cas de modification des droits d'inscription des écoles d'ingénieurs en 2026-27, les droits d'inscription au DU devront être adaptés en conséquence.

Université de Strasbourg

Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire| DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : ***2026 - 2027***

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

X SANS modification ☐ AVEC modification

Composante : UFR Mathématiques Informatique
Dénomination du DU : DU « Mathématiques et Applications : Recherche et Interactions »
Date d'approbation par le Conseil de composante : 16/04/2025

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs *(obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour)* :

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : il n'y a pas d'effectif minimal, car le financement est entièrement assuré par la subvention SFRI de l'ITI IRMIA++.

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? Oui
Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :
9 Parcours de Master en informatique, mathématiques et physique :
Informatique : Master Image et 3D, Master Science et ingénierie du logiciel
Mathématiques : Master Actuariat, Master Calcul Scientifique et Mathématiques de l'Innovation, Master Mathématiques Fondamentales, Master Statistique
Physique : Master Astrophysics & Data Science, Master Cell Physics
Physique appliquée : Master Modélisation Mécanique pour l'Énergie et l'Environnement

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master :
(ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master)
82 HETD spécifiques + 50H projet. A noter : la maquette comporte également 65 à 90 HETD supplémentaires, à choisir parmi les UE étiquetées et existantes dans le parcours de Master.

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation initiale Master	9	0	2
Formation initiale sans inscription principale	1	0	0
Doctorant ED Unistra	4	0	0
Doctorant ED hors Unistra	2	0	0

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé *(52€ à minima)*	53€

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement *(Volume d'enseignement * taux horaire chargé)*	111H*53 € = **5 883 €**	Droits spécifiques: *(ne pas prendre en compte les droits de base)*	**2 531 €**
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	20%*2 531€ = **506,20 €**	Autres recettes *	**13 883 €**
Autres dépenses*	**8 000 €**		
Total des dépenses	**14 389,20 €**	Total des recettes	**16 414 €**
Résultat (dépenses - recettes)			**+2 024,80 €**

*Autres dépenses : Prise en charge des missions des intervenants (transport et hébergement) et organisation de l'école d'été
Autres recettes : Subvention SFRI de l'ITI IRMIA++

Commentaire du résultat : Les frais d'organisation de l'école d'été sont plus élevés que dans le budget prévisionnel, mais la subvention SFRI de l'ITI IRMIA++ permet toujours d'absorber complètement le coût de la formation. Les recettes dégagées correspondent uniquement aux droits d'inscription spécifiques.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer *les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :*

Sur les 10 étudiants de la **cohorte 2021** (3 M1, 7 M2), 7 étudiants ont entamé la deuxième année du DU et 5 étudiants ont accompli la totalité de la deuxième année de formation. Cette baisse d'effectif est due au fait que certains étudiants sont partis continuer en Master 2 ou en thèse à l'extérieur de Strasbourg. Sur les 10 étudiants de la cohorte 2021, 8 ont poursuivi en thèse.

Sur les 14 étudiants de la **cohorte 2022** (5 M1, 6 M2, 4 doctorants), 8 ont accompli la totalité de la deuxième année de formation. Deux étudiants, ayant fait une pause dans leur formation doctorale pour se consacrer au concours de l'agrégation de mathématiques, continue actuellement le DU. Les 6 étudiants de Master 2 ont poursuivi en thèse et 1 étudiant de Master 1 a poursuivi en thèse.

Sur les 10 étudiants de la **cohorte 2023** (5 M1, 4 M2, 1 doctorant), 8 sont en train d'accomplir la deuxième année de formation. Les 2 étudiants ayant arrêté leur cursus sont des étudiants de M2 n'ayant pas trouvé de financement pour poursuivre en doctorat. Les 2 autres étudiants de Master 2 ont poursuivi en thèse.

Sur les 9 étudiants de la **cohorte 2024** (2 M1, 5 M2, 2 doctorants), 7 sont en train d'accomplir la deuxième année de formation. Les 2 étudiants ayant arrêté leur cursus sont des étudiants de M2 ayant poursuivi en thèse mais ne souhaitant pas continuer la formation. 2 autres étudiants de Master 2 ont poursuivi en thèse et en DU, et un autre étudiant a été autorisé à continuer le DU sans inscription en thèse.

La **cohorte 2025** est composée de 9 étudiants (3 M1, 4 M2, 2 doctorants).

Un conseil de perfectionnement a eu lieu en juin 2025, permettant de proposer plusieurs pistes d'amélioration (valorisation de la rédaction d'articles avec un oral, codirection interdisciplinaire des projets de 2e année). L'école d'été 2025, intitulée « Deep Learning and Applications », a accueilli 37 participants (dont 7 étudiants de la cohorte 2024).

Le prochain conseil de perfectionnement est prévu en juin 2026.

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale – Niveau Master	7	166 €
Formation Initiale – Niveau Doctorat	7	166 €
Formation Continue	0	166 €
Exonération	6	0 €

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé *(52€ à minima)*	53 €

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	111H*53 € = **5 883 €**	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	**2 324 €**

Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	**464,80 €**	Autres recettes *	**13 983 €**
Autres dépenses*	**8 100 €**		
Total des dépenses	**14 447,80 €**	Total des recettes	**16 307 €**
Résultat (dépenses - recettes)			**1 859,20 €**

* Autres dépenses : Prise en charge des missions des intervenants (transport et hébergement) et organisation de l'école d'été, publicité

Autres recettes : Subvention SFRI de l'ITI IRMIA++

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE ☐ MASTER ☒

Droits spécifiques *(décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).*

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion (Apogee, DS2001, facture, SFC…)
INSCRIPTION 1ERE ANNEE	166 €	
INSCRIPTION 2EME ANNEE	166 €	

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI ☐ ou NON ☒

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :
Intégration d'une UE dans le DU Magistère

Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire| DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : ***2026 - 2027***

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

☐ SANS modification X AVEC modification

Composante : *UFR de Mathématique et d'Informatique*

Dénomination du DU : *Magistère de Mathématiques de Strasbourg*

Date d'approbation par le Conseil de composante : 16 avril 2026

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs *(obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour)* :

Modification du contenu de 1 UE spécifique

L'UE Equations différentielles et fonctions spéciales en M1S1 (6 ECTS) sera réorganisée en 2 UE de 3ECTS au choix parmi les 3 suivantes :

- Séminaire interdisciplinaire (intégration de ce cours proposé par le DU MARI dans l'offre de formation de la composante). Argumentaire : culture scientifique, compétences d'analyse interdisciplinaire

- Groupe de travail à thème libre (transformation de l'UE Projet proposée antérieurement par le DU MARI). Argumentaire : mise en posture active des étudiants, formation par la recherche

- « Preuves assistées par ordinateur », cours déjà proposé par le Département d'Informatique dans le cadre du Master Science et ingénierie du logiciel (SIL). Ce cours répond à l'intérêt croissant porté aux mathématiques par le développement de l'IA. Articulation possible avec le projet ENACT (IA Grand Est). Formation interdisciplinaire Mathématiques-Informatique.

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention : *néant*

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention : *néant*

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : *10 étudiants en première année*

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? *Oui*

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) : *Licence de Mathématiques (parcours MPA-Magistère) ; Master de Mathématiques (parcours Magistère, dispense possible pour suivre les parcours CSMI ou Statistique).*

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master :

(ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master)

Intitulé UE	**Année/Semestre**	**Coefficient**	**Volume**
Physique	**Magistère 1/S1**	**6**	**52h CI**
Langues (Anglais ou Allemand)	Magistère 1/S1	3	24h TD
Méthodes analytiques en arithmétique	**Magistère 1/S2**	**6**	**20h CM, 34h TD**
Mémoire	**Magistère 1/S2**	**6**	**Travail personnel**
*2UE au choix parmi les suivantes : Séminaire interdisciplinaire, Groupe de travail à thème libre, Preuves assistées par ordinateur	**Magistère 2/S3**	**6**	2x28h **CI**
Géométrie et topologie	**Magistère 2/S4**	**6**	**56h CI**
Stage	**Magistère 2/S4**	**9**	**Stage et rapport**

* *sous réserve d'approbation par le Conseil de composante. Anciennement Equations différentielles et fonctions spéciales.*

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	31+24+10		12+11+5
Formation Continue			

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé *(52€ à minima)*	

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement *(Volume d'enseignement * taux horaire chargé)*	0	Droits spécifiques: *(ne pas prendre en compte les droits de base)*	0
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	0	Autres recettes *	0
Autres dépenses*	0		
Total des dépenses	0	Total des recettes	0
Résultat (dépenses - recettes)			0

*A préciser :

Commentaire du résultat : Le Magistère de Mathématiques de Strasbourg est parmi les premiers magistères créés en France au milieu des années 1980. L'objectif des magistères était la mise en place de filières d'excellence à l'université. La maquette a évolué au cours des années pour rester en rapport avec les diplômes nationaux mais cet objectif n'a pas changé. En conséquence, le Magistère de Mathématiques permet chaque année de recruter d'excellents étudiants provenant des classes préparatoires de toute la France. Depuis la mise en place de la double Licence Mathématiques et Physique Approfondis, le Magistère s'inscrit en outre dans un parcours universitaire de haut niveau scientifique conduisant d'une entrée au niveau Bac+1 jusqu'au Master.

La formation est prise en charge sur les moyens généraux de l'UFR de Mathématique et d'Informatique. L'encadrement des mémoires et stages relevant du DU est assuré bénévolement par les tuteurs (majoritairement membres de l'IRMA pour les mémoires de première année, enseignants-chercheurs d'autres unités de recherche pour les stages de deuxième année). Les droits de base prélevés sont fixés au niveau Licence pour la première année de DU, au niveau Master pour les années suivantes.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer *les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :* Comme les étudiants du Magistère peuvent passer l'agrégation de mathématiques entre les années M1 et M2 ou après obtention du Master, nous avons compté comme abandons les étudiants n'ayant pas validé de M1 et la deuxième année du DU après 2 années d'études. Un bon nombre de ces étudiants a quand-même réussi un autre parcours du Master voire l'agrégation. Compte tenu de l'agrégation, le bilan définitif d'une promotion ne peut être fait qu'à l'issue de 4 années d'études minimum. Les promotions sont identifiées par l'année de l'intégration du DU.

Promotion 2014 : effectif initial **17** ; **5** abandons ou poursuite/redoublement autres filières, **10** étudiants reçus à l'agrégation (certains après validation du M2 recherche ou après redoublement), **7** étudiants ont validé un M2 recherche et ont commencé une thèse. Parmi les derniers, **6** doctorants ont soutenu, une thèse a été abandonnée.

Promotion 2015 : effectif initial **17** ; **4** abandons ou poursuite/redoublement autres filières, **11** étudiants reçus à l'agrégation, **2** étudiants ont validé un M2 recherche et ont poursuivi en thèse.

Promotion 2016 : effectif initial **13 ; 5** abandons ou poursuite/redoublement autres filières, **1** étudiant a réussi le concours de l'ENS Lyon, **5** étudiants reçus à l'agrégation, **4** ont validé un M2 recherche dont **3** ont poursuivi en thèse.

Promotion 2017 : effectif initial **21 ; 8** abandons ou poursuite/redoublement autre filières, **7** étudiants reçus à l'agrégation, **6** ont validé un M2 recherche dont **2** ont poursuivi en thèse.

Promotion 2018 : effectif initial **17 ; 8** abandons ou poursuite/redoublement autres filières, **6** étudiants admis à l'agrégation, **7** étudiants ont validé un M2 recherche et **3** ont poursuivi en thèse.

Promotion 2019 : effectif initial **20 ; 6** abandons ou poursuite/redoublement autres filières, **9** étudiants admis à l'agrégation, **7** étudiants ont validé un M2 recherche.

Promotion 2020 : effectif initial **30** ; **11** abandons ou poursuite/redoublement autres filières, **9** étudiants admis à l'agrégation, **12** étudiants ont validé un M2 recherche, **5** étudiants ont poursuivi en thèse

Promotion 2021 : effectif initial **17** ; **10** abandons ou poursuite/redoublement autres filières, **8** étudiants admis à l'agrégation, **8** étudiants ont validé un M2 recherche, **3** étudiants ont poursuivi en thèse

Promotion 2022 : effectif initial **26** ; **11** abandons ou poursuite/redoublement autres filières (dont 4 à la fin de la L3 et 7 à la fin du M1), **4** étudiants sont actuellement inscrits en M2 Recherche, **10** étudiants admis à l'agrégation, **5** étudiants ont déjà validé un M2 Recherche dont **2** poursuivent en thèse.

1. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	30+30+10	0
Formation Continue		
Exonération		

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé *(52€ à minima)*	

1.

DEPENSES		RECETTES
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	0	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	0	Autres recettes *
Autres dépenses*	0	
Total des dépenses	0	Total des recettes
Résultat (dépenses - recettes)		

*A préciser

1. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE X (1ERE ANNEE DE DU) MASTER X (2EME ET 3EME ANNEES)

Droits spécifiques ***(décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).***

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion (Apogee, DS2001, facture, SFC…)
ANNEE 1	0	Apogée
ANNEE 2	0	Apogée
ANNEE 3	0	Apogée

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI ☐ ou NON X

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :